LE PROGRAMME PIRATE

Export réalisé le 28/09/2024

NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !

SOMMAIRE

Institutions **3**

Indépendance de la Justice II : Assurer l'indépendance par la transparence budgétaire **4**

INSTITUTIONS

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE II : ASSURER L'INDÉPENDANCE PAR LA TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

Justice, Société, Institutions

Au programme depuis Avril 2022

La structure actuelle des lois de finances ne permet pas au Parlement, ni au public, de déterminer avec précision quels sont les moyens rééls alloués à la justice. Ainsi, les crédits alloués à la mission « Justice » couvrent les programmes de la justice judiciaire, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la conduite et pilotage de la justice, de l'accès au droit et à la justice et du Conseil supérieur de la magistrature. Les crédits alloués à la mission « Justice » sont répartis entre ces programmes mais peuvent être très facilement déplacés de l'un à l'autre, rendant difficile l'évaluation de l'augmentation budgétaire réelle.

Pour résoudre ce problème et permettre l'élaboration d'un budget réellement transparent, permettant d'évaluer les moyens réels accordés à l'autorité judiciaire, **le Parti Pirate propose la création d'une mission « Fonctionnement de l'autorité judiciaire » au sein du budget de l'État pour rendre transparent le budget accordé à la justice.** Cette mission regroupera les programmes : justice judiciaire, accès au droit et à la justice, Conseil supérieur de la magistrature.